

Québec, le 13 avril 2017

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue en date du 17 mars 2017, relativement à l'obtention de :

- Relevé des dépenses de la ministre Lise Thériault et du personnel qui l'accompagnait lors de sa mission au Japon, du 4 au 9 mars 2017. Copie des factures. Copie du cahier et programme de mission. Retombées de la mission (contrats, ententes signées, revue de presse).
- Relevé des dépenses de la ministre Lise Thériault et du personnel qui l'accompagnait lors de sa mission à New York du 12 au 16 mars 2017. Copie des factures. Copie du cahier et programme de mission. Retombées de la mission (contrats, ententes signées, revue de presse).

En réponse à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint pour chacune des missions (au Japon et à New York) :

- le document faisant état des dépenses;
- les programmes de mission de la vice-première ministre, ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional et ministre responsable de la Condition féminine, madame Lise Thériault. Les informations caviardées dans le programme l'ont été en vertu des articles 18, 19, 20, 28.1 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

- Les communiqués de presse de ces missions. Nous vous rappelons que l'ensemble des communiqués de presse et annonces officielles sont publics et accessibles sur la page web du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Olivier  
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

PJ